

La vie des sites Natura 2000 en Avesnois

Lettre d'info N°3- Décembre 2024

- « Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre »
- « Forêts, bocages et étangs de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor »
- « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »
- « Forêts, bocage et étangs de Thiérache »

Édito - Natura 2000, des territoires d'exception !

Le Parc naturel régional de l'Avesnois a la chance de posséder 5 sites Natura 2000 sur son territoire.

Ils constituent des espaces remarquables de par la biodiversité faunistique et floristique qui les habite, mais également grâce à la diversité des paysages qui les compose (forêt, vallée, pelouses calcaires, étangs, marais...)

Cette année encore les animateurs des sites, agents du Parc, ont multiplié les actions afin d'agir en faveur de leur préservation et de perpétuer les connaissances sur les habitats et les espèces qui les composent.

Des actions d'inventaires ont ainsi eu lieu en faveur des chauves-souris, de la **Bondrée apivore**, de la **Cigogne noire** et des milieux forestiers avec le suivi des **aulnaies-frênaies** pour n'en citer que quelques-unes.

Un gros travail d'animation a également été effectué avec la coordination de la contractualisation agricole, l'organisation des comités de suivi des sites et l'implication auprès des gestionnaires des milieux et des

évaluations d'incidences pour les porteurs de projets de manifestations sportives ou culturelles.

Pour contribuer à la préservation de ces milieux exceptionnels au niveau européen, les actions ne peuvent se faire sans la participation des habitants et des usagers des secteurs concernés.

Des outils existent pour chaque type d'usagers ; pour les propriétaires, forestiers, chasseurs..., les chartes et les contrats Natura 2000 ; pour les agriculteurs, les outils dédiés que constituent les Mesures Agricoles Environnementales et Climatiques (MAEC).

Si vous souhaitez vous engager dans ces outils participatifs, n'hésitez pas à contacter les agents du Parc, animateurs de site, dont vous trouverez les coordonnées à la fin de cette lettre. Bonne lecture !

Le Président du Parc naturel régional de l'Avesnois,
Benoît WASCAT



Le miroir - Lac du Val Joly, Eppe-Sauvage. 2021© James Schadel



La parole au Président de COPIL

Rencontre avec le Président du Comité de suivi du site 39

Rencontre M. DEHEN, Maire de Solre-le-Château et Président du Comité de pilotage du site FR3100512 - Hautes Vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers.

Depuis combien de temps êtes-vous élu à la Présidence du Comité de Suivi et quel est votre rôle dans ce cadre ?

J'ai été élu à ce poste lors du Comité de Pilotage du 16 juin 2021, à Solre-Le-Château. Mon rôle, en tant que Président, est d'animer ce Comité, en portant une vigilance particulière aux projets pouvant impacter les habitats et les espèces relevant de la « Directive Habitats Faune/Flore ». Mon rôle est de communiquer sur son intérêt, tout en expliquant les besoins de préservation que cela implique.

Pouvez-vous nous décrire, en quelques lignes, le site Natura 2000 que vous présidez ?

C'est un site d'une surface restreinte de 244 hectares qui s'étend sur un secteur important avec une multiplicité de sites présents sur pas moins de 11 communes. Cette particularité lui permet de proposer une multitude d'habitats allant de la zone humide à la forêt, en passant par les cours d'eau et de surcroît de créer du lien entre les municipalités, telles que les communes de Solre-Le-Château et de Bousignies-Sur-Roc, situées de part et d'autre du site.

Globalement, qu'apporte le dispositif Natura 2000 sur votre territoire ?

Il crée du lien entre les communes et permet de prodiguer des conseils en faveur de la préservation des espèces et habitats qu'il abrite, grâce

au travail d'animation mené par le Parc naturel régional de l'Avesnois.

Ce qui est également intéressant, c'est que les animations mises en œuvre sur le site, telle que la pêche aux **Ecrevisses envahissantes**, suscitent une prise de conscience du grand public quant aux milieux, aux espèces et à la biodiversité qui y sont présents, notamment pour les générations futures.

Pour vous, quels sont les outils Natura 2000 qui vous semblent les plus intéressants pour la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêts communautaires ?

La communication est l'un des outils essentiels pour le site, car on préserve mieux ce que l'on connaît. Dans ce cadre, les interventions dans les écoles sont primordiales afin de sensibiliser les enfants, qui à leur tour sensibiliseront leurs parents.

Au niveau des outils contractuels, la charte Natura 2000 est un outil intéressant. En effet, elle permet aux propriétaires et aux usagers d'entrer progressivement dans le dispositif Natura 2000 avant de passer à l'outil contrat Natura 2000 qui peut être un peu plus complexe à appréhender pour un primo-contractant.



La restauration des pelouses calcicoles grâce au financement Natura 2000, c'est possible !

La **Réserve Naturelle Régionale des Monts de Baives** s'étend sur une superficie de **18,82 hectares**. Les propriétaires des parcelles du site sont la **commune de Baives** et le **Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France** (CEN HdF). Le PNR de l'Avesnois est, avec les propriétaires, cogestionnaire de cet espace fragile.

La RNR est l'**unique site** de l'Avesnois abritant des **pelouses sèches** sur sol calcaire. Au niveau floristique, on y retrouve l'une des plus grandes richesses au niveau de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. Parmi les **espèces patrimoniales** présentes, on peut citer l'**Œillet des chartreux** (*Dianthus carthusianorum*), l'**Orchis grenouille** (*Coeloglossum viride*) et le **Genévrier commun** (*Juniperus communis*).

Incluse à la fois au sein des périmètres Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » et de la Zone spéciale de conservation « Forêt, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor », la RNR présente un **intérêt fort** pour les espèces d'oiseaux de la **Directive « Oiseaux »** et pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la **Directive « Habitats-Faune-Flore »**.

Ainsi, depuis vingt ans, des contrats Natura 2000* sont mis en œuvre sur les parcelles communales de la RNR, afin de restaurer et préserver les habitats de pelouses calcaires. **Entre 2005 et 2019, 3 contrats Natura 2000 ont été conclus sur les parcelles communales, pour un montant total de 102 812,95 €, et 4 contrats sur les parcelles du CEN HdF, pour un total de 99 308, 15 €.**

*Pour rappel, un contrat Natura 2000 est un engagement entre un propriétaire et l'Etat permettant de financer, pendant une durée de cinq ans, des actions en faveur des espèces et/ou des habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000.



Pelouses calcicoles des Monts de Baives

La parole aux acteurs de l'environnement :

Rencontre avec Benoit GALLET, Chargé de mission territoriale Sambre-Avesnois, Scarpe-Escaut et Cambrésis pour le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France

En quelques lignes, pouvez-vous présenter votre structure et les sites emblématiques inclus au sein d'un ou plusieurs sites Natura 2000 au sein du Parc naturel régional de l'Avesnois ?

Le Conservatoire d'Espaces Naturels est une association agréée par l'Etat et la Région. Par convention, bail ou acquisition, nous intervenons sur des espaces naturels remarquables pour leur connaissance, gestion, protection et valorisation. Dans l'Avesnois où le bocage est encore bien présent, mais menacé, nous avons eu l'opportunité d'acquérir plusieurs sites notamment grâce à un partenariat avec la SAFER et les acteurs locaux (communes, intercommunalités, Parc...) et un travail étroit avec les éleveurs. C'est le cas de l'étang de la Galoperie à Anor, de la Ferme à lunettes à Sains-du-Nord et Glageon ou de la Réserve naturelle régionale des prairies du Val de Sambre à Maroilles et Locquignol...

Comment sont pris en compte les objectifs et les enjeux conservatoires des espèces et habitats d'intérêt communautaires des 2 Directives européennes dans les documents de gestion ?

Pour l'ensemble de nos sites, nous élaborons, à partir des enjeux naturalistes et locaux, un plan de gestion qui est notre feuille de route à 5 ans : quels travaux mettre en œuvre pour restaurer ou maintenir le patrimoine naturel, quels entretiens, quels suivis ?... Nous ne prenons pas en compte que les espèces ou habitats des Directives, mais bien l'ensemble des espèces qui, par leurs statuts régionaux, nationaux ou européens, méritent une attention particulière.

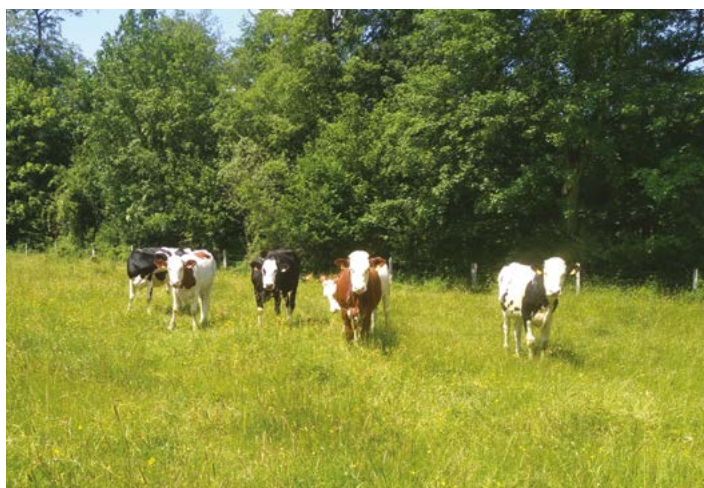
Quelles sont les principales différences dans la gestion/l'exploitation des sites inclus dans un ou plusieurs sites Natura 2000 par rapport aux sites hors zonage(s) ?

Être au sein d'un périmètre Natura2000, c'est une belle opportunité pour diversifier les sources de financement pour des opérations de restauration des sites naturels. Les financements qui peuvent être mobilisés sont néanmoins liés à telle espèce ou tel habitat de la Directive. Au sein d'un site Natura2000 de la Directive Oiseaux, il sera ainsi plus difficile de monter un contrat pour faucher une prairie humide, car il n'y a pas d'oiseau d'intérêt communautaire dans ce type de végétation...Malgré tout, d'autres espèces à forts enjeux (papillon, flore...) peuvent justi-

fier de telles opérations et le Conservatoire va alors mobiliser ses autres partenaires comme l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ou la Région.

Au travers d'un exemple concret, pourriez-vous citer un projet de restauration ou de conservation des habitats et des espèces, ayant nécessité l'utilisation d'un ou plusieurs outils du dispositif Natura 2000 indispensable(s) à la réussite de celui-ci ?

Dans l'Avesnois, nous avons la chance d'être encore sur une terre d'élevage et nous avons de nombreuses conventions de partenariat avec les éleveurs pour la gestion des sites naturels. Nous mobilisons donc prioritairement les financements Natura 2000 pour la restauration des sites, que nous confions ensuite gracieusement aux éleveurs locaux, dans une relation gagnant-gagnant. Sur la Ferme à lunettes, nous avons ainsi pu restaurer 3 parcs de pâturage (environ 2.6 kms de clôture) et remettre en pâturage d'anciennes friches humides ou jeunes peupleraies. Ces prairies humides sont désormais entretenues par un éleveur local et plusieurs espèces d'intérêt communautaire fréquentent désormais régulièrement le site, comme la **Pie-Grièche écorcheur** ou la **Cigogne noire** !



Prairies menées de manière extensive grâce au conventionnement entre le CEN et les éleveurs locaux

L'animation des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC)



Prairie de fauche en juin



Prairie de fauche en août



Pie-grièche écorcheur



Fauche extensive et retardée



Prairie pâturée

Les **MAEC** permettent aux exploitants agricoles de percevoir des **aides financières** pour la mise en œuvre de **pratiques extensives** (fauche tardive, limitation de fertilisation...), favorables à la biodiversité et aux espèces et habitats des Directives européennes. Elles dépendent de la **Politique Agricole Commune** (PAC) et sont animées localement par le Parc en **partenariat avec les structures agricoles** du territoire (Chambre d'Agriculture, Bio en Haut-de-France...).

Cette année, **10 agriculteurs des sites Natura 2000 ont été accompagnés** par les animateurs Natura 2000 pour s'engager sur des mesures afin de favoriser l'autonomie fourragère de l'exploitation, la protection des espèces, l'entretien ou la restauration des mares. Ce qui, au sein des sites Natura 2000, représente une surface totale de **219,17 ha contractualisés pour une période de 5 ans**.

Par ailleurs, depuis 2023, 6 exploitants agricoles gèrent plus de 71 hectares de prairies de manière extensive et retardée pour la fauche et le pâturage.

Mais quels sont les intérêts ?

1. La Protection de la biodiversité : en retardant la fauche ou le pâturage, on permet à une plus grande variété de plantes de fleurir et de produire des graines. Cela favorise la diversité floristique, essentielle pour le maintien des écosystèmes.

2. La préservation d'habitats pour la faune : de nombreuses espèces animales, notamment les insectes (sauterelles, papillons...), les oiseaux (**Pie-grièche écorcheur**, photo ci-contre, **Tarier des prés**.) et les petits mammifères (**Campagnol agreste**, **Lièvre d'Europe**...), dépendent des milieux ouverts pour leur habitat. Le retard de fauche leur permet de bénéficier d'un refuge et de ressources alimentaires pendant une période critique de leur cycle de vie (reproduction, hibernation).

3. La préservation des espèces des Directives Habitats et Oiseaux : certaines espèces protégées, présentes sur les sites Natura 2000, bénéficient directement de cette pratique. Par exemple, des papillons rares (**Damier de la Succisse**) ou des oiseaux nichant au sol (**Râle des genêts**) trouvent ainsi des conditions favorables à leur conservation.

4. L'amélioration de la qualité des sols : en laissant les plantes se développer plus longtemps, leurs racines contribuent à améliorer la structure du sol et à prévenir l'érosion.

Pour résumer, le retard de fauche sur les sites Natura 2000 est une pratique bénéfique qui contribue à la conservation de la biodiversité, à la protection des espèces menacées et à la santé des écosystèmes.

Les documents d'objectifs de l'ensemble des sites Natura 2000 de l'Avesnois proposent des mesures contractuelles financées afin de favoriser cette pratique que ce soit dans le cadre de contrat N2000 ou de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Si vous souhaitez mettre en place ce type d'actions sur les parcelles qui vous appartiennent ou que vous gérez (agriculteur, forestier...), n'hésitez pas à contacter le Parc naturel régional de l'Avesnois.

Former les futurs gestionnaires de l'environnement

Mis en place en 2018, le partenariat avec les lycées agricoles de Sains-du-Nord et horticole de Raismes, à travers l'organisation de chantiers, fait partie intégrante de la formation dispensée aux élèves par le corps enseignant.

Les objectifs de ces chantiers sont multiples pour les élèves des classes allant de la seconde aux Brevets de Technicien Supérieur Agricole. Ils permettent aux lycéens de préparer leur future activité professionnelle, de participer à des actions de conservation et de valorisation de la biodiversité, de réaliser des travaux de gestion spécifiques mobilisant les connaissances acquises durant leur cursus, tout en découvrant différents sites naturels inclus dans le réseau Natura 2000.

Retour sur les temps forts des 120 lycéens qui se sont investis sur un total de 14 jours de chantiers !

Création et gestion des lisières étagées sur le Mont de Bailièvre



Le premier chantier organisé en 2018 avait pour objectif la **création d'une lisière étagée** sur le site des **Monts de Bailièvre** à Baives. Les lisières constituent des zones de transition entre deux milieux naturels. De fait, elles hébergent plus d'espèces que chacun de ces deux milieux. Depuis, grâce à l'implication des lycées, d'autres lisières ont été restaurées ou sont gérées de manière à limiter la colonisation des milieux ouverts par les essences arbustives (prunelier, cornouiller, etc.). Les **chauves-souris** et les **oiseaux** comme l'emblématique **pie-grièche écorcheur** affectionnent particulièrement ces **zones d'alimentation** !

Maintien des milieux ouverts sur la RNR des Monts de Baives



La **Réserve Naturelle Régionale des Monts de Baives** et de **Waller-en-Fagne** abrite un habitat rare et menacé : les **pelouses calcicoles** à

orchidées. Ce milieu évolue naturellement vers le boisement en l'absence de gestion, ce qui entraîne la perte d'une **biodiversité typique** et particulièrement riche. L'objectif de ce chantier était d'**entretenir les pelouses calcaires** en coupant les ligneux qui se développent sur celle-ci et en exportant les produits de la coupe hors de la Réserve.

Remise en lumière de la rivière du Pont-de-Sains



Réalisé durant la période hivernale 2022-2023 sur le site de la **Ferme à Lunettes**, les **chantiers de remise en lumière des berges de la rivière du Pont de Sains** avaient pour objectifs de favoriser les végétations herbacées, les herbiers aquatiques ainsi que l'avifaune dépendant de ces milieux pour s'alimenter comme le **Martin-pêcheur d'Europe**, la **Cigogne noire** et le **Cincle plongeur**. L'action a consisté à de l'abattage et du débroussaillage de ligneux sur un linéaire de 20 mètres. Le **Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France** et le propriétaire et gestionnaire du site à cheval sur les communes de Sains-du-Nord, Féron et Glageon.

Limitation des espèces exotiques envahissantes en forêt de Wiheries (Bousignies-sur-Roc)

Depuis 2023, les animateurs Natura 2000 travaillent avec la nouvelle classe de BTSA « Gestion et Protection de la Nature » du lycée de Sains-du-Nord, afin de **limiter le développement** du **Cerisier tardif** et favoriser les essences locales comme le **Merisier commun**. Originaire de l'Est des Etats-Unis, l'espèce se développe grâce à la dissémination des graines par les oiseaux, mais aussi par drageonnement.

Les lycéens ne pouvaient donc pas arracher la plante, car si l'arrachage de la racine est partiel, le système racinaire reprendrait vigueur ! La solution ? La **technique de l'écorçage par épuisement** qui permet de réduire la vie de l'arbre en limitant la circulation de la sève. D'ici 1 à 3 ans, un nouveau groupe d'étudiants pourra venir observer les résultats et analyser l'efficacité de la **méthode testée**.



La parole aux acteurs :



Rencontre avec Karine Henaut, professeure en « Sciences et Techniques, option Gestion et Aménagement des Espaces Naturels » au lycée agricole Charles Naveau de 2008 à 2024.

En quelques lignes, pouvez-vous présenter la filière environnement du lycée agricole Charles Naveau ?



Présentation des objectifs et du déroulement du chantier

Le bac professionnel « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » est une formation accessible après le collège pour les jeunes intéressés par la nature, la protection des espèces sauvages et leurs habitats, ainsi que l'organisation du travail en équipe à travers des chantiers de gestion.

Depuis l'année dernière, il est possible de poursuivre les études, sur le site de Sains-du-Nord, grâce au BTS « Gestion et Protection de la Nature » par la voie de l'apprentissage.

Pouvez-vous nous parler du partenariat entre le Parc naturel régional de l'Avesnois et le lycée agricole Charles Naveau ?

L'établissement et le Parc naturel régional de l'Avesnois conventionnent depuis plus de 10 ans, pour la réalisation de chantiers nature ayant des thèmes très variés.

L'établissement se situe sur la commune de Sains-du-Nord, où l'on retrouve la forêt domaniale de l'Abbé Val Joly, incluse au sein des sites Natura 2000 « Forêts, bocage et étangs de la Fagne de Trélon et du Plateau d'Anor » et « Forêt, bocage et étangs de Thiérache ». Il se situe également à une vingtaine de minutes de la Réserve Naturelle Régionale des Monts de Baives. Cette proximité immédiate est une réelle plus-value et facilite l'organisation des chantiers sur des sites exceptionnels inconnus des lycéens.

Quels sont les apports des « chantiers-écoles » organisés dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 dans le cursus scolaire des élèves ?

Les actions réalisées permettent aux étudiants de découvrir concrètement ce qu'est un espace naturel protégé et d'en comprendre les aspects financiers et réglementaires ainsi que les enjeux conservatoires des espèces protégées au titre des Directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ».

Ce type de partenariat est précieux, car il permet aux élèves d'illustrer, lors des examens pour l'obtention des diplômes, leur argumentation avec des exemples concrets d'opérations de gestion et de projets mis en œuvre grâce aux partenariats techniques.

De plus, au mois de juin, des visites post-chantiers sont organisées, les jeunes découvrent alors la biodiversité remarquable des sites protégés et comprennent d'autant plus l'intérêt de leurs actions réalisées l'hiver.



Définition des zones de chantier, répartition des équipes et rappel des consignes de sécurité



La Bondrée apivore : Non, je ne suis pas une buse !

La **Bondrée apivore** est présente sur l'ensemble du Parc naturel régional de l'Avesnois et vit dans les **boisements et forêts**, mais également dans les **espaces bocagers en lisière de forêt**. La Bondrée est très souvent **confondue avec la Buse variable** dont elle partage la taille et des similarités de plumage.

Ce rapace se nourrit d'**hyménoptères sauvages**, c'est-à-dire de **guêpes, de frelons et de bourdons**, dont elle déterre les nids. Pour cela, elle utilise ses pattes pour creuser la terre et accéder aux larves.

L'espèce est **migratrice**, et les couples, généralement déjà formés, arrivent sur leurs **aires de reproduction** courant mai. Puis, les femelles pondent **deux œufs** début juin et les deux adultes élèvent les jeunes jusqu'en août. C'est à partir de la deuxième quinzaine d'août qu'elles repartent vers les **lieux d'hivernage** pour l'automne et l'hiver en **Afrique tropicale** !



Bondrée apivore © Quentin Dumont

Pour l'identifier, il faut rechercher 3 barres sombres bien marquées sur la queue !

A noter que la **Bondrée apivore**, comme tous les rapaces, est protégée au niveau national depuis 1972 et en Europe par Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux.



Un recensement simultané et collaboratif !

Les 25 et 26 juin 2024, les **techniciens du pôle Patrimoine naturel du Parc Avesnois**, les **agents de l'Unité Territoriale Avesnoise de l'ONF** et la **Conservatrice bénévole de la RNR de Baives pour le CEN Hauts-de-France**, ont réalisé une campagne de **recensement des Bondrées apivores** au sein du site Natura 2000 « Forêt, bocage et étangs de Thiérache ». Piloté par l'animatrice du site Natura 2000, **12 agents** ont formé 5 équipes réparties sur l'ensemble des points de vue dégagés en quête d'individus volant en lisière de forêt ou au-dessus des boisements.

Bilan de ces observations ensoleillées : **9 Bondrées apivores** ont été identifiées de manière certaine (et 2 incertaines) sur 6 territoires distincts en forêt domaniale de l'Abbé Val Joly, dans le massif forestier de Trélon et aux lisières des Bois de Nostrimont et de Neumont.

7 autres espèces ont été observées dont 2 **Cigognes noires**, 2 **Pie-grièches écorcheurs** et 15 **Cigognes blanches**. Encore un grand merci à tous les participants pour leur patience, leur œil aiguisé et leur bonne humeur !

Enquête 2025 - Avez-vous vu une Cigogne noire ?

Aidez les animateurs des sites Natura 2000 en participant au développement des connaissances de l'espèce sur le territoire en devenant **acteur de la science participative** ! Ces données sont précieuses pour nous aider à connaître la répartition de l'espèce et l'utilisation des sites Natura 2000 par celle-ci.

Les **Cigognes noirs** apprécient particulièrement les **milieux forestiers, les cours d'eau et les prairies** caractéristiques du bocage. Néanmoins, c'est **surtout dans les airs que vous avez plus de chance de la repérer** !

Pour partager vos témoignages spontanés d'observations d'un ou plusieurs individus, la démarche est simple.

Vous pouvez signaler vos observations en remplissant la fiche d'observation téléchargeable sur le site internet du réseau national Cigogne noire ONF-LPO (<https://cigogne-noire.fr/ou-et-comment-agir/article/fiche-d-observation-cigogne-noire>) et en la transmettant au Parc naturel régional de l'Avesnois à l'adresse suivante : contact@parc-naturel-avesnois.fr



Cigogne noire © Eric Penet

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Elise ZIMNY au 03 27 77 52 61 ou à l'adresse suivante : elise.zimny@parc-naturel-avesnois.com



Conception graphique : Parc naturel régional de l'Avesnois

Rédaction : Elise Zimny

Contributions : Fabien Charlet, Guillaume Dhuiège, Louisa Messaci

Décembre 2024